REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère des Infrastructures

AGEROUTE SÉNÉGAL
Les routes du développement

LA BANQUE MONDIALE

Avis d'Appel d'offres n°D/1833/A3

(Procédure à enveloppe unique)

Pays : Sénégal

Nom du Projet : Projet de la Connectivité des Zones de production Agricoles dans le Nord et le Centre du Sénégal (PCZA)-Phase 2

Marché : Travaux de construction d'aménagements connexes (salles de classe, poste de santé, marché, PTFM, etc.) dans le cadre du Projet d'amélioration de la Connectivité dans les Zones de production Agricole (PCZA) du nord et du centre du Sénégal-Phase 2 en deux (02) lots

N° Crédit : IDA n° 80680-SN

N° Référence de l'AON dans STEP : SN-AGEROUTE-567712-CW-RFB

1. La République du Sénégal a reçu un financement de Banque Mondiale pour financer le Projet d'amélioration de la connectivité dans les zones de production agricole du Nord et du Centre (PCZA, et a l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour effectuer des paiements au titre du Marché à passer pour les travaux de construction d'aménagements connexes dans le cadre du PCZA des tronçons suivants :

   Lot 1 : Koussanar-Maka Coulibantang-Koumpentoum

   Lot 2 : Tambacounda-Goumbayel-Dianké Maka

   Le délai d'exécution est de vingt-quatre mois (24) mois pour chaque lot

2. Pour ce marché, l'Emprunteur procédera aux paiements en utilisant la méthode de décaissement Paiement Direct, telle que définie dans les Directives de Décaissement de la Banque mondiale pour le financement des projets d'investissements.

3. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes, agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la réalisation des travaux de construction d'aménagement connexes du PCZA-Phase 2.

4. La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement– de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement » en date de juillet 2016, révisé en Novembre 2017, Aout 2018 et Novembre 2020, Septembre 2023 et

février 2025 de la Banque Mondiale (« le Règlement de passation des marchés »), et ouverte à tous les soumissionnaires tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès du Secrétariat de la Direction de Passation des Marchés de l'AGEROUTE ou par courriel et à l'adresse suivante : rndour@ageroute.sn; mlaye@ageroute.sn; mmbaye@ageroute.sn et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'Agence sise à la Rue David Diop x Rue F Fann Résidence Dakar BP 25 242 Dakar Fann ; Tel : (221)33 869 07 51 / 33 869 07 55 ; Fax : (221) 33 864 48 33 à compter du vendredi 20 novembre 2026. **Un exemplaire du DAO sera disponible sur place pour consultation.**

   Les heures de bureaux sont de 8 heures à 17 heures GMT.

6. Les exigences en matière de qualifications sont :

   (a) **Capacité financière** :

   - Le Soumissionnaire doit soumettre des états financiers certifiés par un expert-comptable ou cabinet d'expertise comptable agrées par l'ONECCA ou un organisme assimilé et de préciser les cinq (05) dernières années (2025, 2024, 2023, 2022, 2021) ou, si la loi du pays du Soumissionnaire ne l'exige pas, d'autres états financiers acceptables par le Maître d'Ouvrage, pour les cinq (05) dernières années (2025, 2024, 2023, 2022, 2021) avant la date limite de remise des Offres, démontrant la solidité actuelle de la situation financière du Soumissionnaire. Dans le cas d'un GE, cette exigence doit être respectée par chaque membre.
   - Le Soumissionnaire doit avoir un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins :
     - ✓ Lot 1 :961 000 000 FCFA ;
     - ✓ Lot 2 :641 000 000 FCFA,

     Le chiffre d'affaires annuel moyen calculé de la manière suivante : le total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours et/ou achevés au cours des cinq (05) dernières années (2025, 2024, 2023, 2022, 2021) divisées par cinq (05)

   - Le Soumissionnaire doit démontrer qu'il dispose d'avoir liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. autres que l'avance de démarrage éventuel, à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres à hauteur de :
     - ✓ *Lot 1 :161 000 000 FCFA ;*
     - ✓ *Lot 2 :107 000 000 FCFA.*

   (b) **Expérience spécifique** :

Avoir réalisé au moins au cours des dix (10) dernières années à compter du 1er janvier 2016 jusqu'à la date limite de remise des offres,

trois (03) minimal de marchés similaires de manière satisfaisante et achevés pour l'essentiel exécutés ayant chacun une valeur minimale de 1 025 000 000 FCFA pour le lot 1 et 683 000 000 FCFA pour le lot 2.

Chacun des marchés présentés au titre de ce critère devra être justifié par des attestations de bonne exécution ou des procès-verbaux de réception. Lesdits documents devront être délivrés par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué

   (c) **Personnel et matériel :** se référer à la Section III. Critères d'évaluation et de qualification

7. Le Dossier d'Appel d'offres en langue française peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de **cinquante mille (50 000) F CFA** ou de sa contre-valeur dans une monnaie librement convertible à verser au compte **n° SN153 01301 301090002540** ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque **UBA** sise à la Route des Almadies**.** Ledit document sera remis au candidat par le Secrétariat de la Direction de Passation des Marchés (DPM) de l'AGEROUTE à l'adresse indiquée ci-dessous. Le format pdf dudit document pourra être envoyé par email aux candidats qui en font la demande, après règlement des frais indiqués ci-dessus.

8. Les offres devront être remises au Secrétariat de la Direction de Passation des Marchés de l'AGEROUTE-Sénégal sise à la Rue David Diop x Rue F Fann Résidence Dakar au plus tard le **jeudi 07 janvier 2027 à 10 heures 30mn (GMT)** auprès du secrétariat de la DPM de la Direction Générale. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

   Elles seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à Salle de la Commission des Marchés de l'AGEROUTE située à la Rue David Diop x Rue F, Fann Résidence à la date du **jeudi 07 janvier 2027 à 10 heures 40 mn (GMT).** Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse suivante :

   AGEROUTE sise à la Rue David Diop x Rue F Fann Résidence Dakar BP 25 242 Dakar Fann ; Tel : (221)33 869 07 51 / 33 869 07 55 ; Fax : (221) 33 864 48 33.

9. Les offres doivent être accompagnées d'une Garantie de soumission, pour un montant de :

   Lot 1 : 25 000 000 FCFA
   Lot 2 : 17 000 000 FCFA

10. Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les propriétaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs inclus dans le dossier d'appel d'offres.
11. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

AGEROUTE SENEGAL
Secrétariat de la Direction de Passation des Marchés
Rue David Diop x Rue F, Fann-Résidence Dakar
BP 25242 Dakar-Fann-Sénégal,
Tel. +(221) 33869 07 51
Email : ageroute@ageroute.sn, rndour@ageroute.sn, mlaye@ageroute.sn
Site web : www.ageroute.sn

Le Directeur Général
Gallo BA